



LÀ

**où votre voix
compte**

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Assurance Les Bâtisseurs, société mutuelle d'assurance générale, ci-après la « Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée annuelle qui se tiendra le :

JEUDI 4 AVRIL 2024, À 19 H

257, BOULEVARD DU CENTENAIRE

SAINT-BASILE

ET

247, RUE NOTRE-DAME EST

VICTORIAVILLE

(TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS)

INSCRIPTION

Pour y participer, les membres-assurés peuvent s'inscrire au préalable en communiquant avec la Société au 1 888 888-1229, poste 3710, ou par courriel à sara.bellerive@promutuel.ca au plus tard le 2 avril.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Les membres-assurés sur place pourront prendre connaissance du rapport annuel de la Société, élire les membres du conseil d'administration et poser des questions.

SIÈGES EN ÉLECTION

Quatre (4) sièges sont à pourvoir au conseil d'administration de la Société.

Tout membre-assuré désirant combler un siège du conseil d'administration doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 25 mars 2024, à 16 h, un bulletin de mise en candidature, des déclarations d'intérêts et d'admissibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi doit être fait à l'adresse sara.bellerive@promutuel.ca où le membre-assuré peut également s'adresser pour se procurer les documents de mise en candidature mentionnés ci-dessus. Sachez qu'au-delà de ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

En conformité avec le *Règlement n° 1 – Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles*, tout membre-assuré peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse sara.bellerive@promutuel.ca, au plus tard le 2 avril 2024, à 16 h, un formulaire de procuration dûment rempli. Tout membre-assuré peut demander à recevoir ce formulaire en écrivant à cette même adresse. Toute personne morale doit joindre, au formulaire de procuration, une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant sa représentante ou son représentant. Une personne désignée ne peut représenter qu'un seul membre-assuré.

Mathieu Allison

Secrétaire

Diffusé le 20 mars 2024

PROMUTUEL

ASSURANCE

LES BÂTISEURS